


# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SDS0089CA-FR

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b> Désignation Commerciale Nom Commercial N° CAS N° EINECS	Smoke Centurion. M8 Smoke-01-XXX (XXX indique une variante du client). Mélange. Mélange.
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b> Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	Simulation de fumée. Rien de connu.
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b> Identification de la société Téléphone Fax Email	SDi, LLC, 3535 State Highway 66, Parkway 100 Building 6, Neptune NJ07753, USA. (732) 751 9266 (732) 751 9241 sales@sdifire.com
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence</b> Info Trac	1-800-535-5053
<b>1.5</b>	<b>Adresse du Fabricant</b>  Téléphone Fax Email	Detector testers (No Climb Products Ltd). Edison House, 163 Dixons Hill Road, Welham Green, Hertfordshire. AL9 7JE. Royaume-Uni +44 (0) 1707 282760 +44 (0) 1707 282777 <a href="mailto:SDS@detector testers.com">SDS@detector testers.com</a>

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>2.1</b>	<b>Classification de la substance ou du mélange</b> Classification WHMIS	Flam. Aerosol 1: Aérosol extrêmement inflammable.
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquetage</b> Pictogramme(s) de Danger	Smoke Cenutrition
		
		GHS02
	Mention(s) d'Avertissement Mention(s) de Danger Conseil(s) de Prudence	Danger. H222: Aérosol extrêmement inflammable. P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251: Récipient sous pression - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Aucun.
<b>2.3</b>	<b>Autres dangers</b>	

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produit tel qu'il est fourni: Aérosol.

### 3.1 Mélanges

Composants Dangereux	%W/W	N° CAS
Butane	50 - 100	106-97-8
Propane	10 - 25	74-98-6
Éthanol	0 - 5	64-17-5

### 3.2 Autres informations

Aucun.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS



<b>4.1</b>	<b>Description des premiers secours</b> Inhalation  Contact avec la Peau Contact avec les yeux Ingestion	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Laver la peau à l'eau et au savon. Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Voie d'exposition peu probable.
<b>4.2</b>	<b>Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Non attribué.
<b>4.3</b>	<b>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- 5.1 **Moyens d'extinction**  
Moyens d'Extinction Appropriés Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.  
Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jet d'eau.
- 5.2 **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** L'échauffement peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement.
- 5.3 **Conseils aux pompiers** Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Si cette action ne présente aucun danger, éloigner les conteneurs de la zone d'incendie, sinon exposés au feu, ils risquent d'éclater.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

Le produit est conditionné dans un récipient sous pression. Il est peu susceptible d'être à la source d'un déversement ou d'une fuite. En cas de rupture du contenant, le produit dégagé devra être contenu comme pour tout autre déversement de solvant.

- 6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Assurer une ventilation adéquate. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- 6.2 **Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.
- 6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides. Consulter Aussi les Section: 8, 13.
- 6.4 **Référence à d'autres sections**

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Pratiquer une ventilation adéquate.  
Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- 7.2 **Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Respecter les prescriptions légales concernant le stockage de contenants sous pression.  
Température de stockage Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 122°F.  
Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales.  
Matières incompatibles Non attribué.
- 7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Simulation de fumée.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	VLE (ppm)	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque
Butane	106-97-8	800	-	-	-	Canada (Ontario)
		800	1900	-	-	Canada (Québec)
Propane	74-98-6	1000	-	-	-	Canada (Ontario)
		1000	1800	-	-	Canada (Québec)
Éthanol	64-17-5	-	-	1000	-	Canada (Ontario)
		1000	1880	-	-	Canada (Québec)

Source:

CCOHS = Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

- Règlement 833 (Canada, Ontario)
- Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Canada, Québec)

OSHA = Administration de la sécurité et de l'hygiène industrielles

8.2 Contrôles techniques appropriés

Pratiquer une ventilation adéquate.

8.3 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

En cas de contact potentiel avec les yeux: Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sûreté).



Protection de la peau (Protection des mains/ Divers)

Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable.  
Gants: Caoutchouc nitrile, NBR.



Specialized Fire Products

## Smoke Centurion



Protection respiratoire



Dangers thermiques

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Manipulation de quantités plus importantes: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Non applicable.

### SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-47.4°F (-44°C)
Point d'éclair	<32°F (<0°C)
Taux d'Evaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Extrêmement inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Intervalle de limites d'Explosivité: 1.5 – 15.0 Vol-%
Pression de vapeur	62.4 psig (4.3 bar) @ 68°F
Densité	36.2 lb/ft <sup>3</sup> (0.58 g/cm <sup>3</sup> ) @ 68°F
Densité de vapeur	Non déterminé.
Densité relative	Non déterminé.
Solubilité(s)	Non miscible à l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non déterminé.
Température d'inflammation	689°F (365°C)
Température d'auto-inflammabilité	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition	Non déterminé.
Viscosité Cinématique	Non déterminé.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

#### 9.2 Autres informations

Solvants organiques – Contenu	96.4%
-------------------------------	-------

### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Stable dans les conditions normales.
10.4 Conditions à éviter	Chaleur et lumière solaire directe.
10.5 Matières incompatibles	Non attribué.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Rien de connu.

### SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### 11.1.1 Mélanges

Toxicité aiguë	Faible toxicité aiguë.
Irritation	Non irritante.
Corrosivité	Non classé.
Sensibilisation	Non sensibilisant pour la peau.
Toxicité à dose répétée	Non attribué.
Cancérogénicité	Aucune preuve d'action cancérogène.
Mutagénicité	Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Non attribué.
Danger par aspiration	Non attribué.

#### 11.2 Autres informations

Aucun.

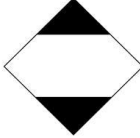
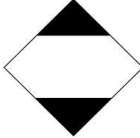


### SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Peu toxique pour les organismes aquatiques.
12.2 Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable. Ne persistera vraisemblablement pas.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.
12.4 Mobilité dans le sol	Non miscible à l'eau. Le produit devrait être peu mobile dans le sol.
12.6 Autres effets néfastes	Aucun.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

<b>13.1 Méthodes de traitement des déchets</b>	Recycler uniquement les emballages complètement vides. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides. Aérosol non vidé: Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. NE PAS mettre en décharge.
<b>13.2 Autres informations</b>	L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<b>14.1 Numéro ONU</b> ADR, IMDG, IATA, TDG	UN 1950
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b> ADR IMDG, TDG IATA	1950 AÉROSOLS AÉROSOLS AÉROSOLS, Inflammable
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> ADR Classe / Classification Étiquette IMDG, IATA, TDG Classe / Division Étiquette	2 5F Gaz. 2.1 2.1 2.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b> ADR, IMDG, IATA, TDG	Aucun.
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b> Polluant Marin	Non.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> Code Kemlar IMDG EMS	Attention: Gaz. - F-D, S-U
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable.
<b>14.8 Autres informations</b> ADR Quantité limitée (QL)	1 L 
Catégorie de transport ADR code de restrictions en tunnel IMDG Quantité limitée (QL)	2 Non applicable en quantités limitées. 1L 
IATA Quantité limitée (QL)	1L  
Règlement type de l'ONU US	UN 1950, AÉROSOLS, 2.1 AAR.D lorsque transportées en quantités limitées (poids brut <30 kg ou 66 livres).

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

<b>15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b>	
<b>15.1.1 Réglementations Canadiennes</b> Liste intérieure des substances Liste des marchandises d'exportation contrôlée Liste de substances d'intérêt prioritaire Liste des substances toxiques Liste des substances de l'Inventaire national des rejets de polluants	Tous les produits chimiques listés Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés Listé: Propane (CAS No.: 74-98-6) Listé: Éthanol (CAS No.: 64-17-5)

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1,2,16

### LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
ADR	Accord européen relative au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
HPR	Règlement sur les produits dangereux
TDG	Transport des marchandises dangereuses
IATA	Association internationale du transport aérien

### Dégagements de responsabilité

Les informations sont données en toute bonne foi et sont basées sur les meilleures connaissances de SDi et de ses conseillers. Toutefois leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité ne peuvent être garanties. No Climb Products Ltd. décline toute responsabilité en cas de pertes ou de dommages résultant de l'utilisation de ces informations. Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de la société et de ses conseillers, nous déclinons toute responsabilité en cas de pertes ou dommages résultant de l'utilisation du produit à des fins autres que pour lesquelles il est destiné.

### Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.